



FROM THE flock

NOVEMBRE 2011 • VOLUME 8 • NUMÉRO 9

Dans ce numéro ...

1-2 Traçabilité

3-4 Tremblante Canada

4 Formation continue

5 Biosécurité

PARTENAIRE

Le financement pour les projets portant sur la tremblante, la salubrité des aliments et le programme RFID de la Fédération canadienne du mouton provient du programme Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à travailler avec les partenaires de l'industrie. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la FCM et ne reflètent pas forcément la position d'AAC.

Traçabilité - espèces multiples et collaboration du gouvernement

Daniel Dion - Coordonnateur de l'identification nationale et de la traçabilité des animaux

Pourquoi mettre en place la traçabilité et quels sont les objectifs de la traçabilité?

Dans le processus de mise en œuvre de la traçabilité, il est important de connaître les objectifs de rendement afin de comprendre les raisons de la mise en place du système de traçabilité. Les cibles de rendement nationales en matière de traçabilité du bétail et de la volaille fourniront une ligne directrice aux intervenants qui élaborent des systèmes de traçabilité. Les cibles seront utilisées non seulement comme base de comparaison pour les plans d'exécution, mais également comme un point de référence durant l'élaboration des règlements.

Les cibles de rendement ont été établies par l'industrie et les gouvernements afin de communiquer les objectifs de haut niveau du Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (SNTSA).

Ces résultats représentent ce qui est nécessaire pour gérer rapidement et efficacement une éclosion de maladie animale, des questions de salubrité des aliments ou des catastrophes naturelles touchant le cheptel canadien. L'atteinte de ces objectifs devrait diminuer l'ampleur potentielle d'un événement et raccourcir le temps nécessaire à une reprise économique complète après un tel événement.

Les principales cibles de rendement précisent que dans les 48 heures, il est possible d'accomplir les tâches suivantes :

1. Déterminer où se trouvait un animal spécifique durant toute sa vie.
2. Déterminer d'où proviennent les animaux d'un site donné.
3. Dresser une liste de tous les animaux qui se trouvaient au même endroit que l'animal spécifique à un moment donné.
4. Déterminer où se trouvent tous les animaux qui ont été en contact avec l'animal spécifique à un moment donné.
5. Déterminer le numéro d'identification et l'historique des déplacements de tous les moyens de transport utilisés pour transporter les animaux à destination d'un endroit ou en provenance de celui-ci.
6. Déterminer où se trouvait un animal spécifique immédiatement avant l'importation au Canada ou immédiatement après l'exportation par le Canada.
7. Établir le lieu du décès des animaux et la date à laquelle ils ont été envoyés, transportés, reçus et traités (à la fois sur place et hors site), et une liste de ces animaux s'ils sont identifiés individuellement.

SUIVEZ-NOUS SUR

Qui participe aux changements de réglementation, quelles sont les raisons de ces modifications et comment sont-elles apportées?

Au même moment que l'industrie vise à passer de l'identification obligatoire à la traçabilité obligatoire des moutons, d'autres organisations tentent également d'apporter des modifications applicables à leur secteur dans la partie XV (Identification des animaux) du Règlement sur la santé des animaux.

Les organisations d'éleveurs qui ont accepté en principe de travailler avec l'ACIA sur les modifications aux règlements sont l'Agence canadienne d'identification du bétail, les Producteurs laitiers du Canada, l'Association canadienne du bison, la Fédération canadienne du mouton, la Fédération canadienne nationale de la chèvre, Canada Hippique, l'Alliance canadienne des cervidés et le Comité de zonage canadien.

Les principaux objectifs du cadre réglementaire sont les suivants :

- Réduire les répercussions d'une maladie, de problèmes de salubrité des aliments ou de catastrophes naturelles touchant le cheptel canadien.
- Mieux protéger la santé du public et des animaux.
- Aider l'industrie canadienne à répondre aux demandes des consommateurs tant au niveau national qu'international.

L'industrie, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux collaborent pour définir la nature des modifications proposées à la réglementation. Il est prévu que les modifications entreront en vigueur en 2014 ou en 2015 pour laisser le temps suffisant à une mise en place graduelle des nouvelles exigences. Les modifications réglementaires proposées seront compatibles avec les normes de rendement en matière de traçabilité établies par le CCIG et tenteront d'harmoniser la réglementation pour l'ensemble des espèces afin de simplifier le cadre stratégique et de favoriser la conformité. Il convient de signaler que la conception et la réalisation des programmes de traçabilité du bétail seront examinées afin de garantir une application progressive et tenir compte des efforts de vérification de la conformité qui s'imposent.

Comment le gouvernement travaille-t-il avec l'industrie pour améliorer les procédures de mise en application?

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne traitent pas uniquement des exigences de l'industrie en matière de traçabilité. Ils définissent également leurs rôles et leurs responsabilités; notamment en ce qui a trait à la vérification et la mise en application de la conformité.

Par exemple, un système de vérification de la conformité (SVC) est en cours d'élaboration et comprend des procédures détaillées, des conseils pour les inspecteurs portant sur le processus de vérification et des outils servant à l'établissement de rapports. Le but est de mettre en œuvre une approche efficace et cohérente de mise en application de la conformité. Il s'agira également de former les inspecteurs et les partenaires extérieurs. Cette proposition a été bien accueillie par l'industrie du mouton, qui, au cours des deux dernières années, a dû faire face aux incohérences de l'ACIA en matière de mise en application. Nous espérons que la mise en place du SVC saura rectifier les problèmes auxquels nous avons été confrontés.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada





Modifications proposées pour l'importation de petits ruminants provenant des États-Unis

Corlena Patterson - Coordonnatrice nationale, projet sur la tremblante

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a récemment informé l'industrie des changements proposés aux exigences relatives aux petits ruminants importés des États-Unis aux fins d'élevage comme animaux domestiques ou en captivité. La politique proposée a été communiquée aux groupes sectoriels par l'entremise de la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC), de la Fédération canadienne du mouton (FCM), de la Société canadienne des éleveurs de moutons (SCÉM) et de l'Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique (CLGA).

Les membres de l'industrie ont jusqu'au 16 décembre pour soumettre, par le truchement de leur organisation nationale, leurs commentaires et questions concernant la nouvelle politique proposée. Ces commentaires feront partie des discussions tenues avec l'ACIA concernant la nouvelle politique proposée et il est donc essentiel que toutes les parties intéressées expriment leur opinion avant que la nouvelle politique devienne officielle.

Les changements proposés à l'importation auront la plus grande incidence sur la capacité d'importer des petits ruminants mâles au Canada. Les béliers et les boucs peuvent actuellement être importés suivant l'obtention d'un certificat sanitaire général, mais les changements proposés exigeront que les mâles :

- proviennent d'un troupeau aux États-Unis qui représente un « risque négligeable »
OU
- proviennent d'un troupeau canadien qui a été inscrit au Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT) durant au moins 24 mois et qui a réalisé deux inventaires annuels. S'ils proviennent d'un cheptel américain, ce dernier doit avoir été inscrit au USDA Scrapie Flock Certification Program durant au moins 36 mois et avoir réalisé trois inventaires annuels
OU
- proviennent d'un troupeau canadien qui a été inscrit au Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante en 2009 et 2010 et qui a réalisé un inventaire annuel. S'ils proviennent d'un cheptel américain, ce dernier doit avoir été inscrit au USDA Scrapie Flock Certification Program durant au moins 36 mois et avoir réalisé trois inventaires annuels
OU
- les béliers peuvent provenir de n'importe quel troupeau s'ils appartiennent au codon de génotypage 136AA/171RR ou 136AA/171QR.

Le changement de politique proposé imposerait également d'autres restrictions à l'importation des femelles, puisqu'elles devront provenir d'un troupeau inscrit au USDA Scrapie Flock Certification Program pendant au moins 36 mois qui aura fait l'objet de trois inventaires annuels, lorsqu'elles sont destinées à un troupeau canadien participant au PVCTT.

Il n'y a aucune précision à ce jour sur l'échéancier de la mise en œuvre de la nouvelle politique ainsi qu'aucune disposition d'antériorité à l'égard de la nouvelle politique en matière d'arrangements avant l'achat. Le groupe de travail de Tremblante Canada a regroupé une liste de points de discussion qui seront intégrés au grand débat concernant ces changements proposés qui aborderont ces préoccupations.

Il y a des changements et des précisions supplémentaires dans le nouveau document portant sur la politique existante et il est important que tous les éleveurs concernés examinent le document dans son intégralité. Un exemplaire de la politique d'importation proposée est disponible auprès de la FCNC, de la FCM, de la SCÉM et de la CLGA.

La traçabilité

Ces changements proposés sur la politique d'importation auront une grande incidence sur la capacité du secteur des petits ruminants d'obtenir des animaux d'élevage provenant des États-Unis ainsi que sur l'accès au progrès en matière de génétique. Il est donc très important que les membres de l'industrie examinent en profondeur les modifications proposées et formulent des commentaires et des suggestions à l'intention de la FCNC (info@cangoats.com), de la FCM (info@cansheep.ca), de la SCÉM (office@sheepbreeders.ca) et de la CLGA (clga@clivegen.org). Ces modifications proposées à la politique d'importation se répercutent grandement sur le secteur des petits ruminants et les commentaires des intervenants sont un élément essentielle du processus.

Le Plan d'éradication national des EST est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Plan d'action économique canadien. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la Fédération canadienne du mouton et ne représentent pas nécessairement celles de l'AAC.

Formation continue

La Fédération canadienne du mouton, en partenariat avec des organismes provinciaux de moutons, répond aux besoins identifiés par les producteurs canadiens pour des informations de production pertinente. Le plan est d'offrir un programme complet de formation continue pour aider les producteurs d'agneau dans le développement de leur entreprise agricole.

L'industrie ovine canadienne est aussi diverse que les personnes qui y sont impliquées et bien que nous ayons une idée de l'ampleur et des types de problèmes auxquels font face les producteurs, nous devons connaître les éléments spécifiques auxquels les producteurs, comme vous, veulent avoir accès. Ceci est votre opportunité de faire connaître votre avis et d'influencer le contenu et le format du programme pendant l'assemblage de la documentation pertinente.

Le questionnaire du sondage est divisé en deux parties. La première partie est subdivisée par thème de production, chaque segment prenant de 1 à 3 minutes à remplir, selon le nombre de précisions que vous souhaitez fournir. La deuxième partie traite de la nécessité, de la disponibilité et de la fiabilité des ressources de formation existantes. N'hésitez pas à ajouter tous les commentaires que vous souhaitez. Toutes les réponses seront conservées de façon confidentielle et combinées à d'autres réponses afin de formuler des recommandations et d'élaborer le programme.

Nous vous remercions de donner votre avis et de consacrer le temps requis pour remplir ce sondage. Vous pouvez suivre le lien ci-dessous afin de compléter le formulaire électronique.

<http://www.surveymonkey.com/s/mastershepherds>

Standard national volontaire de biosécurité à la ferme

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), en collaboration avec la Fédération canadienne du mouton (FCM), élabore un standard national volontaire de biosécurité à la ferme et un document d'orientation pour les producteurs dans l'industrie ovine. Un comité consultatif guide l'élaboration du standard et du document d'orientation. Le comité est composé de représentants de la FCM, d'associations provinciales, de producteurs, de représentants du milieu universitaire et des gouvernements provinciaux et fédéral. Le standard national devrait être terminée d'ici l'été 2013 et ciblera les questions générales touchant la biosécurité. Le financement du projet sera assuré grâce au programme Cultivons l'avenir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La biosécurité désigne les activités pouvant être réalisées pour minimiser les risques d'introduction et de propagation de maladies dans les troupeaux de moutons. L'adoption d'une approche nationale pour la biosécurité permet notamment: d'aider à la prévention, la détection et le contrôle des maladies infectieuses; d'améliorer la productivité lorsqu'il n'y a pas de maladie et de contribuer au maintien du commerce interprovincial et international lors d'éclosion d'une maladie.

Une étude nationale sera menée auprès des producteurs pour aider à l'élaboration du standard. L'étude portera sur les activités de biosécurité et les pratiques exemplaires actuellement appliquées à la ferme. Cette étude est très importante dans le développement du standard pour s'assurer que celui-ci est réaliste et atteignable et que les producteurs puissent l'appliquer facilement à la ferme.

Serecon Management Consulting a été engagé en vertu d'un contrat pour travailler avec la FCM, l'ACIA, le comité consultatif et d'autres intervenants pour élaborer le standard et administrer le questionnaire pour l'étude menée auprès des producteurs. Ce questionnaire sera administré au téléphone ou à la ferme. La FCM et vos associations provinciales demandent respectueusement des volontaires pour répondre au questionnaire de biosécurité. L'objectif est d'avoir suffisamment de volontaires pour s'assurer que les données puissent être analysées par région géographique, type de production et taille de troupeau. Afin d'obtenir un échantillonnage représentatif de l'industrie ovine au Canada, Serecon est à la recherche de participants:

Nous sollicitons votre participation dans l'étude nationale menée auprès des producteurs. Les seules informations nécessaires sont votre nom et votre numéro de téléphone. Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de contacter directement Jennifer Mac Tavish, la directrice de la FCM pour vous assurer d'avoir l'opportunité de participer dans cet important processus pour l'industrie ovine. Ces nouveaux standards nationaux volontaires doivent être fondés sur l'expérience réelle de l'industrie. Votre contribution servira à s'assurer que les standards soient opérationnels.

Soyez assuré que la confidentialité est d'une importance critique pour l'équipe gérant le projet. Les noms et les informations associées seront gérés à l'aide d'un processus formel assurant la confidentialité des données. Ni les noms ni les renseignements connexes ne seront utilisés à d'autres fins ou partagés avec la FCM, l'ACIA ou d'autres personnes ou agences externes à l'équipe de Serecon. Toutes les coordonnées seront détruites immédiatement après l'étude. Le processus de gestion des données de Serecon respecte les principes énoncés dans la Freedom of Information and Privacy (FOIP) Act, que vous pouvez consulter à l'adresse http://www.serecon.ca/uploads/serecon/Serecon_Privacy_Policy.pdf. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Cheryl March, agente de la protection de la vie privée (780-448-7440). Merci de considérer cette demande.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec: Agence canadienne d'inspection des aliments : Dre Manon Racicot au 613-773-7366; Fédération canadienne du mouton : Jennifer Mac Tavish au 1-888-684-7739; Serecon Management Consulting : Bob Burden au 1-780-448-7440

Province	Nombre de fermes ciblées
Colombie-Britannique	22
Alberta	22
Saskatchewan	20
Manitoba	28
Ontario	37
Québec	61
Nouveau-Brunswick	9
Nouvelle-Écosse	19
IPE	8
Terre-Neuve et Labrador	11
Canada	237